

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 30 mai 2022

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 19/05/2022

Présents : 8

L'an deux mille vingt-deux et le trente mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 11

Pour : 11

Présents : Caroline MITOUART, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON, David MASCRET

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Alexandre PRESTAIL par Caroline MITOUART, Grégory HAVEL par Monique DE BROUWER, Morgan BOURDON par Benoît BENSCH

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

Secrétaire de séance : Monique DE BROUWER

Objet : Indemnisation chemin rural dit de la Gayenne (dit du Bois Moireau) - DE_2022_012

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir constaté qu'une partie de la route du Chemin de Bois du Moireau n'est pas en concordance avec son tracé tel qu'il en résulte des plans cadastraux et que cette route empiète sur des propriétés privées.

Monsieur [RGPD : Donnée privée occultée] T sont d'accord pour vendre à la Commune les parcelles leur appartenant sur lesquelles ladite route empiète, au prix de 4.00 € le m², à savoir :
Parcelles appartenant à [RGPD : Donnée privée occultée] : F 1603 pour 04ca, F 1599 pour 19ca, soit un total de 23 m² pour un prix total de 92.00 € ;
Parcelles appartenant à [RGPD : Donnée privée occultée] : F 1669 pour 20ca, F 1671 pour 42ca, F 1673 pour 40ca, soit un total de 102m² pour un prix de 408.00 €.

Madame le Maire propose l'acquisition de ces parcelles. Les frais de l'acte de vente seront à la charge de la Commune.

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition de ces parcelles, à savoir :

Parcelles de [RGPD : Donnée privée occultée] : F 1603 et F 1599 d'une superficie totale de 23 m² pour un prix total de 92.00 € ;

Parcelles de [RGPD : Donnée privée occultée] : F 1169, F 1671 et F 1673 d'une superficie totale de 102m² pour un prix total de 408.00 €.

- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes notariés d'acquisition.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--